

23 - Projet d'Aménagement des Vaïtes - Acquisition d'un terrain chemin du Vernois à M. et Mme Jean LEROY

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : Dans le cadre du projet d'aménagement des Vaïtes, la Ville de Besançon se propose d'acquérir à M. et Mme Jean LEROY un terrain sis chemin du Vernois.

D'une surface de 2 625 m², cette propriété cadastrée section CL n° 266 est classée en zone 2 AU-h du PLU.

Conformément à l'estimation de France Domaine, le montant de la transaction s'élèvera à la somme de 24 400 € décomposée de la façon suivante :

- 21 000 € correspondant à la valeur vénale (8 €/m² x 2 625 m²),
- 3 100 € au titre de l'indemnité de emploi.

Les frais de notaire seront pris en charge par la Ville de Besançon.

Conformément à l'article L 1042.1 du Code Général des Impôts, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

La dépense totale de 24 100 € sera imputée au chapitre 21.824.2115.612.30100.

Propositions

Le Conseil Municipal est appelé à :

- se prononcer favorablement sur cette acquisition,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable (1 contre) de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions du Groupe UMP-NC : M. ROSSELOT, M. GIRERD, M. BONNET, M. OMOURI (2), Mme PEQUIGNOT), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 18 novembre 2011.